



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**Unité Départementale Aube - Haute-Marne**

TROYES, le

09 DEC. 2021

Nos réf. : SAU/FB/NS n° 21-420  
T:\UD 10 52\Activites\Avis-Divers\10\Urbanisme\PC\Plancy\Abbaye\  
2021\2021\_12\_09\_Avis\_FRANSOL\_21\_VF.odt  
Vos réf. :  
Affaire suivie par : Fabrice BOBLIQUE  
fabrice.boblique@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 03 51 37 61 77  
Courriel : ud10.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

**Le directeur régional,**

à

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**  
Service Connaissance et Planification  
1 boulevard Jules Guesde  
CS 40769  
10026 TROYES

À l'attention de Mme Angélique DEBORVA

- Objet :** Avis sur un dossier de permis de construire  
Construction d'une centrale photovoltaïque  
Localisation : « Lieu-dit : LA CROIX PHILIPPE » sur la commune de PLANCY L'ABBAYE  
Demandeur : FRANSOL 21 SAS représenté par Monsieur Etienne TRICHARD
- Réf. :** Dossier n° PC 010 289 21 D0006 déposé le 4 novembre 2021, reçu à l'UD 10/52 de la DREAL  
le 3 décembre 2021.

Madame,

Par transmission visée en référence, vous avez adressé à mes services la demande de permis de construire concernant la construction d'une centrale photovoltaïque citée en objet.

Au vu des éléments présentés dans le dossier cité en référence, il apparaît que ce projet ne relève pas de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le site concerné ne se situe pas à proximité d'une installation classée pour la protection de l'environnement. Par ailleurs, le projet n'est pas situé dans une zone répertoriée dans l'outil DREAL en tant que zone concernée par des risques anthropiques en cours de connaissance pour lesquels la DREAL serait détenteur d'une information qu'elle devrait porter à votre connaissance.

Pour rappel, les risques anthropiques connus avec règles d'urbanisme, s'ils existent sur votre commune, ont déjà fait l'objet d'une information du Maire.

L'outil internet mis en place par la DREAL et permettant de connaître ces zones est disponible à l'adresse suivante :

[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1188/MU\\_SPRA\\_R44.map#](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1188/MU_SPRA_R44.map#)

Par conséquent, l'inspection des installations classées n'est pas compétente pour rendre un avis.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

L'Adjoint au Chef de l'Unité départementale  
Aube - Haute-Marne



Fabrice BOBLIQUE